

221C0940
FR0000065278-FS0330

3 mai 2021

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

HOPSCOTCH GROUPE
(Euronext Paris)

Rectificatif à D&I 221C0390 du 18 février 2021

Par courrier reçu le 28 avril 2021, le concert composé du groupe BDM et du groupe familial Chouchan a rectifié sa déclaration initiale publiée dans D&I susvisé en ce qu'il a franchi en baisse, le 16 février 2021, le seuil de 1/3 du capital de la société HOPSCOTCH GROUPE (et non les seuils de 1/3 et 30% du capital comme déclaré initialement) et détenait, au 16 février 2021, 801 052 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant 1 542 060 droits de vote, soit 30,04% du capital et 40,48% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Frédéric Bedin	213 023	7,99	426 046	11,18
Benoît Desvaux	212 314	7,96	419 097	11
Pierre-Franck Moley	119 507	4,48	207 133	5,44
Le Holding système ²	250 438	9,39	478 244	12,55
Total groupe BDM	795 282	29,82	1 530 520	40,17
Lionel Chouchan	2 383	0,09	4 766	0,13
Autres	3 387	0,13	6 774	0,18
Total groupe familial Chouchan	5 770	0,22	11 540	0,31
Total concert	801 052	30,04	1 542 060	40,48

¹ Sur la base d'un capital composé de 2 666 668 actions représentant 3 809 691 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² La société Le Holding système est détenue par MM. Bedin, Desveaux, et Moley dont ils détiennent chacun le tiers du capital.